



PREFET
DU BAS-RHIN

Strasbourg, le 31 août 2022

La Préfète

Madame la maire,

J'ai pris connaissance du communiqué de presse diffusé par la ville de Strasbourg concernant le campement installé place de l'école.

Je regrette qu'une fois de plus, vous abordiez ce sujet sensible sur le ton de la polémique publique alors que, sans que nous ayons obtenu préalablement la mise à l'abri des personnes du 1^{er} juillet dernier, une évacuation juridiquement sécurisée du campement implique des actions prioritaires de la ville en tant que gestionnaire du domaine public et une sollicitation de l'État par cette dernière.

A ma connaissance, vous n'avez engagé aucune procédure juridictionnelle et ne pouvez pas saisir d'une demande de concours de la force publique pour procéder à l'évacuation des personnes présentes sur le campement.

Il est hors de question pour moi de commettre une voie de fait en faisant évacuer des personnes en dehors de tout cadre juridique, comme je vous l'avais déjà précisé ainsi :

Je ne puis donc que vous inviter à prendre les dispositions nécessaires, par exemple dans le cadre d'un référé « recours utiles » devant le tribunal administratif, pour qu'une intervention des services publics soit mise à l'abri des personnes en toute sécurité juridique. Je reste ensuite parfaitement disposée à vous accompagner le concours de la force publique pour procéder à l'évacuation en vue de cette mise à l'abri des personnes, en adéquation avec leur situation administrative, notamment en regard de leur droit au séjour sur le territoire français.

Je regrette également que, postérieurement à l'expulsion de mise à l'abri constatée conjointement par les services de l'État et les services municipaux en juillet, vous n'ayez pris aucune mesure, au titre de vos fonctions de police administrative, pour assurer la protection du domaine public contre les installations illégales alors même que le maintien de la sécurité publique sur le territoire de la commune vous incombe personnellement et relève enfin, en s'inscrivant sur le comportement de certains acteurs, que des nombreuses personnes mises à l'abri lors de l'évacuation de juillet, aient quitté le dispositif ou elles étaient hébergées pour venir à nouveau s'installer place de l'école.

Le chat qui se mord la queue

Description

Si l'État est chargé de la sécurité, la maire de Strasbourg.eu est responsable de l'ordre public. C'est en substance ce que vient de rappeler Préfète de la région Grand Est et du Bas-Rhin à Jeanne Barseghian dans un communiqué rendu public sur les réseaux sociaux.

L'objet de cette nouvelle polémique concerne le campement de migrants installé devant la mairie de la capitale européenne, ainsi que les autres « bidonvilles » qui fleurissent un peu partout dans Strasbourg.

Depuis le début de la prise de fonction de la maire de Strasbourg, les relations avec la préfecture sont exécrables chacun s'invectivant par communiqués interposés ou se traitant de « menteurs ». La préfecture reprochant fréquemment à la ville d'avoir un double discours.

Au milieu de ce flot de paroles coule la misère, les trafics, les drames humains, des enfants désœuvrés et le sentiment d'insécurité et d'insalubrité pour la population. De tous les côtés les citoyens sont inquiets car ils ont l'impression que rien ne bouge. Ni pour protéger et accueillir dans des lieux décentes des familles qui souffrent, ni pour rendre à Strasbourg sa dignité de « l'une des plus belles villes de France ». Mais qui s'en soucie ?

Attendons maintenant la réponse de la partie adverse. Attendons la parole... et les actes.

Churchill

Categorie

1. Région

date créée

2 septembre 2022